

D 548 NICARAGUA: DECLARATION DES EVEQUES
SUR LA GUERRE CIVILE

La démission du général Somoza, le 17 juillet 1979, marque la victoire de l'insurrection populaire déclenchée par les sandinistes le 20 mai dernier. Le nouveau pouvoir s'installe (cf. DIAL D 537).

En pleine guerre civile, le 2 juin 1979, les six évêques du pays avaient fait la déclaration dont nous donnons ci-dessous le texte. On notera qu'ils reconnaissent "la légitimité morale et juridique" de l'insurrection. Même s'ils en regrettent les excès, il apparaît qu'ils condamnent plus gravement les actes du gouvernement, en particulier sa politique d'extermination physique des opposants (cf. DIAL D 531).

Cette déclaration est la continuation logique des prises de position de l'épiscopat au cours des deux années précédentes (cf. DIAL D 368 et 470).

Note DIAL

**MESSAGE DE L'EPISCOPAT
AU PEUPLE NICARAGUAYEN**

Devant la gravité des événements qui se passent dans notre pays, nous, évêques de l'Eglise catholique et pasteurs au service de notre peuple, nous tenons à partager avec vous ces moments d'angoisse et d'espérance. Car celui qui nous a rendu participants de sa nature divine nous demande de nous garder de la corruption dans les choses touchant à la vie (cf. II Pierre 3). C'est un temps d'épreuve pour notre peuple. "Le chemin de l'Eglise est le chemin de l'homme".

Notre magistère

Depuis 1971 nous demandons des changements radicaux dans les structures de la communauté socio-politique. Aujourd'hui, nous voyons sauter la digue du bon sens sous la poussée des innombrables revendications populaires non satisfaites par le pouvoir établi. On dirait qu'on ne pense plus qu'à tuer, qu'à anéantir, en oubliant jusqu'à l'éthique de la guerre

Une Eglise engagée

Nous constatons que l'égoïsme et l'ambition démesurée ont édifié une société toujours plus inhumaine, faite d'opulence et de misère. D'insécurité pour tous.

Face à cette situation nous faisons nôtres les paroles du pape Paul VI: "Nous ne pouvons être solidaires de systèmes et de structures qui

recouvrent et favorisent des inégalités graves et oppressives entre les classes sociales et les citoyens" (1). Nous invitons à réfléchir sur les causes qui sont à l'origine de ces situations d'injustice: "Quand des populations entières, dépourvues du nécessaire, vivent dans une dépendance telle qu'elle leur interdit toute initiative et responsabilité, toute possibilité aussi de promotion culturelle et de participation à la vie sociale et politique, grande est la tentation de repousser par la violence de telles injures à la dignité humaine" (2). Cela nous fait mal et nous sommes tous affectés de voir à quels extrêmes vont les insurrections révolutionnaires, mais on ne peut refuser leur légitimité morale et juridique "en cas de tyrannie évidente et prolongée qui porterait gravement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et nuirait dangereusement au bien commun du pays" (3).

Dans cette perspective nous invitons les autorités de la nation à constater une série de procédés contraires à l'ordre civil, qui constituent désormais des actes routiniers: disparitions de personnes, emprisonnement sans motif, lourdes amendes, tortures, assassinats d'innocents, exécutions sommaires de prisonniers, profanations de cadavres, perquisitions dans les foyers, les hôpitaux, les églises et les collèges, fermetures arbitraires de stations radio, persécutions et diffamations d'évêques, de prêtres, de religieuses et de laïcs.

Nous pensons de même qu'il est nécessaire de signaler comme contraire à tout projet révolutionnaire l'usage de méthodes terroristes pour faire plier la nation et soumettre le peuple à ses consignes: attentats contre la vie des gens, exécutions sommaires du seul fait de désaccord ou de non collaboration avec ses objectifs, constantes attaques à main armée, menaces contre la propriété et biens privés, destruction des moyens de travail.

Une révolution ne sera jamais du peuple si le peuple ne la soutient pas. Nous condamnons sans appel les assassinats et les violations des droits de l'homme. Ce sont des crimes répugnants, quels qu'en soient les auteurs. Nous condamnons également les actes de vengeance, les faux témoignages et les accusations pour divergence d'opinion. Nous précisons que de tels actes sont plus condamnables quand ils sont pratiqués par ceux qui sont chargés de veiller à l'ordre juridique.

Il est douloureux de constater l'état d'insécurité et même de désespoir dans lequel se trouve notre peuple. Hier, les subterfuges légalistes lui ont fermé la voie vers la démocratie; aujourd'hui, l'extermination écrase toute tentative d'une juste revendication nationale. L'attaque sanglante et aveugle contre une population sans défense n'attend-elle pas à la vie et à la sécurité de notre peuple? Peut-on, devant de tels agissements, invoquer la défense de l'ordre constitutionnel? La Constitution n'a-t-elle pas pour objectif de garantir et de rendre effectifs les droits des citoyens?

(1) Discours de Paul VI à l'ouverture de la 2ème Conférence générale de l'épiscopat latino-américain de Medellin, en 1968, C III.

(2) Populorum Progressio n° 30.

(3) id. n° 31.

Nous vivons dans l'insécurité

Dans son encyclique récente, Jean-Paul II affirme: "Le bien commun au service duquel se trouve l'autorité par le biais de l'Etat ne trouve sa pleine réalisation que lorsque tous les citoyens sont assurés de leurs droits. Sinon c'est la destruction de la société, l'opposition des citoyens à l'autorité, ou bien une situation d'oppression, d'intimidation, de violence et de terrorisme" (4).

Tel est, malheureusement, le panorama de notre patrie où les citoyens n'ont aucune sécurité quant à leur intégrité physique ni à l'exercice de leurs droits, alors que la mission essentielle de l'Etat est de garantir la souveraineté populaire.

L'unité nationale, chemin de la paix

Notre peuple a le droit de gérer lui-même sa destinée. L'heure est venue où, dépassant les partis, les divergences idéologiques et les intérêts particuliers, nous devons chercher, au moins transitoirement, de nouvelles bases pour garantir le destin national. Nous estimons indispensable le pluralisme des idées et des attitudes politiques, avec une attention particulière aux pauvres et aux marginalisés en favorisant leur participation à la vie de la communauté.

N'oublions pas que la souveraineté du peuple s'exprime quand celui-ci a la possibilité de s'affirmer en tant qu'unité nationale. Nous ne pourrions réaliser cette unité, du moins pour le moment, si nous ne reconnaissons pas l'existence de tendances diversifiées et confuses. Soyons solidaires de notre peuple plutôt que dépendants d'un quelconque privilège d'ordre économique et politique.

Engagement chrétien dans l'action

Il ne suffit pas de décrire des situations douloureuses. Comme chrétiens nous sommes dans l'obligation de prendre des attitudes personnelles et sociales sur la base du commandement évangélique. Le mal, nous le commettons d'autant plus que nous sommes davantage passifs et indifférents. Eluder nos responsabilités en cette heure serait une faute grave envers la solidarité humaine et la charité chrétienne. Le moment est venu de traduire notre foi en actes.

Dans les circonstances présentes nous devons être plus disposés à pratiquer les oeuvres de miséricorde: en enterrant les morts et en consolant les affligés, déjà, puis en apportant une aide à ceux qui sont dans le besoin. Nous estimons qu'il est urgent, pour éviter des tensions inutiles, de respecter l'habeas corpus pour les prisonniers politiques ainsi que le droit à un jugement par des tribunaux non militaires et la possibilité de communication avec les familles.

Il est du devoir des parties combattantes de respecter les règles du droit international sur les "prisonniers de guerre". Nous rappelons que nos églises sont la maison de Dieu et la maison de tous ses fils. Nous voulons qu'en ces moments difficiles, elles demeurent un lieu de prière, de refuge et de consolation. Nous insistons également pour que les hôpitaux et les collèges soient considérés comme des refuges sacrés pour la population civile.

(4) Redemptor Hominis n° 17.

Nous demandons tout spécialement que soit protégé par tous l'effort humanitaire de la Croix-Rouge. Nous remercions les nations soeurs de leur générosité croissante pour soulager les besoins de tant de milliers de nos concitoyens réfugiés et exilés.

Notre foi en Dieu, dans les hommes et dans les valeurs de notre peuple nous fait vivre ces moments difficiles dans l'espérance de la victoire de la vérité, de la justice et de l'amour. Comme croyants nous recevons de Dieu ce commandement: "Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère" (I Jn 4,21).

Prière pour temps de guerre

Dieu fort et miséricordieux, qui rejette les guerres et abaisse les orgueilleux, empresse-toi d'écarter de nous la destruction et les larmes pour que nous puissions tous nous considérer comme tes fils en toute vérité.

Fait à Managua le deux juin de l'an du Seigneur mille neuf cent soixante-dix-neuf.

Mgr Manuel Salazar Espinoza
évêque de León
président de la conférence épiscopale

Mgr Pablo A. Vega M.
évêque prélat de Juigalpa
vice-président de la conférence épiscopale

Mgr Julián Barni, évêque de Matagalpa
et administrateur apostolique de Estelí

Mgr Bosco Vivas, vicaire général du diocèse de Managua
p/o de Mgr Miguel Obando, archevêque

Mgr Salvador Schlaefer
évêque vicaire apostolique de Bleufields

Mgr Francisco García, vicaire général de Granada
p/o de Mgr Leovigildo López, évêque de Granada

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse 56249 - ISSN: 0399-6441